Tous les articles à insérer dans cette feuille doivent être remis au Bureau le Mardi matin à 9 heures au plus tard.

N.° 17.

Cette feuille paraît tous les Jeudis. — Prix, L. 4» 4s de Neuchâtel soit L. 4 de Ssse — On s'abonne chez l'éditeur, rue du Temple-neuf.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL,

Du Jeudi 29 Avril 1830.

Avec permission du Magistrat. — Editeur, C.-H. Wolfrath, impr. du Gouvernement et du Magistrat.

ARTICLES OFFICIELS.

1. Le Conseil d'Etat, par mandement en date du 6 courant, ayant accordé le décret des biens de Françoise, fille de défunt Jean-David Evard, de Chézard et Saint-Martin, vivant cordonnier, et de Rose-Mélanie, Gustave, Caroline, Victor, Alexandre, Uranie et Marianne Evard, petits-fils et petites-filles du prédit défunt Jean-David Evard; M. le Baron de Chambrier, maire de Valangin, a fixé la journée des inscriptions au Mercredi 12 Mai prochain. En conséquence tous les créanciers des prénommés sont assignés péremptoirement à se présenter le dit jour, dans la salle d'audience, à l'hôtel-de-ville de Valangin, dès les 9 heures du matin, par-devant le Juge de ce décret, pour y faire inscrire et valoir leurs *titres et répétitions contre les dits enfans et* petits-enfans du dit défunt Jean-David Evard, discutans, sous peine de forclusion. Donné au greffe de Valangin, le 10 Avril 1830.

Par ordonnance, Breguet, *greffier.*

2. Le Sieur George Quinche, sautier de Valangin, en sa qualité de curateur de Henri-Louis Matthey, de Dombresson, fait connaitre au public que, par mandement du Conseil d'Etat en date du 12 Octobre 1829, signé par Son Excellence Monsieur de Zastrow, Gouverneur de la Principauté, le dit Henri-Louis Matthey a été déclaré prodigue et incapable de l'administration de ses biens, avec défense à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, de marchander, trafiquer, traiter et contracter avec lui, ni lui prêter argent en quelque manière que ce soit, à peine de nullité, et de supporter tous les frais qui en arriveront; étant en outre fait défense très-expresse à tous hôtes et cabaretiers, de le recevoir et loger dans leurs maisons, et de lui donner à crédit, à peine de perdre ce que par lui sera dû, et même d'être poursuivis et châtiés exemplairement selon l'exigence du cas. Ce qui, pour la gouverne du public, sera, à la demande du sieur curateur, inséré trois fois dans la feuille d'avis de Neuchâtel. Donné au greffe de Valangin, le 7 Avril 1830. Par ord. Breguet, *greffier.*

De la part de MM. les Quatre-Ministraux.

3. Tous les propriétaires de maisons dans la ville, banlieue et mairie, sont informés qu'à dater du Lundi 10 Mai prochain, il sera procédé, par une délégation d'experts nommés par la Chambre d'Assurance et assermentés, à l'estimation des maisons précédemment assurées contre l'incendie, et de celles non encore assurées; en conséquence, tous propriétaires qui voudraient se retirer de la nouvelle association après avoir fait partie de l'ancienne, et ceux qui au contraire voudront commencer à y participer, sont tenus d'en faire la déclaration à la secrétairerie-de-ville, d'ici au 8 Mai prochain. Donné à l'hôtel-de-ville, le 24 Avril 1830.

Par ordonnance, *Le Secrétaire-de-ville,* G.-F. Gallot.

4. La petite-vérole s'étant manifestée en ville, on invite sérieusement les parens dont les enfans n'ont pas encore été vaccinés, à leur faire subir aussi tôt que possible cette opération salutaire, et à s'adresser à cet effet à M. le docteur de Pury, qui est pourvu bon vaccin et vaccinera gratuitement les enfans des parens pauvres et peu aisés. Donné à l'hôtel-de-ville, le 20 Avril 1830.

Par ord. *Le secrétaire-de-ville adjoint,* P.-L. Jacottet.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

5. L'Administrrtion des forêts de Sa Majesté exposera en mises publiques, Samedi prochain 1er Mai, dans le bois l'Abbé, des bois de chêne sur pied, aux conditions qui seront lues à l'ouverture des mises, lesquelles commenceront à huit heures du matin. Le lieu de réunion sera à l'entrée du quartier dit le Champ du frère Jaques, du côté de vent. — La même Administration exposera pareillement en mises publiques, les Lundi 3 et Mardi 4 Mai, dans la forêt de Dame Ottenette, des bois de sapin secs, couronnés ou en dépérissement, ainsi que des tas de perches de sapin: le tout aux conditions qui seront lues avant les mises, lesquelles commenceront dans le bas de la forêt du côté de bise, à huit heures du matin. Si, aux jours ci-dessus fixés, dès les 5 à 6 heures du matin, le tems était décidément contraire et pluvieux, les mises sont renvoyées jusqu'à nouvel ordre.

6. Avec permission, on exposera à l'encan, le Jeudi 6 Mai, à 9 heures avant midi, dans le magasin sous la galerie de la maison de M. le capitaine de Bosset, sur le Bassin, en face du gymnase, divers meubles et effets, comme literie, porcelaine du Japon et autres, verrerie, bois de lits, batterie de cuisine, hardes, tableaux, livres, parmi lesquels plusieurs ouvrages d'histoire naturelle, de physique, de chimie, de voyages, histoire; divers dictionnaires, et une variété de livres de dévotion, au nombre desquels se trouvent: la Bible d'Ostervald, 2 vol. in-folio édition de Neuchâtel 1764; la même édition de Genève, 3 vol. in-8° 1805, Bible latine in-fol. édition de Genève 1617; St. Augustin, de la cité de Dieu, in-fol., édition de Paris, 1578; des sermons de divers prédicateurs, etc. etc.

7. Mme DuPasquier-Dorvic expose en vente à la minute, chez M. Clerc, greffier à Colombier, la propriété que ses enfans possèdent aux allées de Colombier, entre l'allée dite d'Auvernier et la grande allée, de la contenance de 19 1/2 poses en un max, à us-de-clos et déchargée du cens en argent dont elle était grevée. Si les offres sont suffisantes, l'adjudication définitive aura lieu en l'étude du notaire susdit, le Vendredi 30 Avril courant, à 4 heures après midi. S'adr., pour les renseignemens, à la dite Dame à Colombier.

A VENDRE.

8. Pressée par le tems et l'impatience des souscripteurs, la lithographie Prince-Wittnauer avait dû mettre plus de célérité que de soins à l'impression de sa première planche représentant le Lac de Neuchâtel gelé en Février 1830. Rien cependant n'avait été négligé de sa part pour répondre aux vœux des amateurs de ce tableau, dont elle avait confié l'exécution à un artiste distingué; mais, trompée dans son attente, elle a plus d'une fois éprouvé le regret de ne leur avoir offert qu'une gravure peu soignée. Jalouse de réparer cette erreur bien involontaire, elle vient de faire sortir de ses presses un nouveau tableau du même genre, d'un plus grand format, où les environs du lac sont reproduits avec la plus grande fidélité et d'une exécution infiniment supérieure. Le prompt débit qu'a obtenu le premier malgré son infériorité, fait espérer que celui-ci ne sera pas moins recherché. Chacun voudra conserver le souvenir de ces scènes intéressantes que notre siècle ne reverra peut-être plus, et les nombreux amateurs qui ont témoigné tant de regrets de ne pas avoir rencontré dans la précédente édition ce qu'ils espéraient, *trouveront dans celle-ci l'occasion de les effacer.* Le prix du nouveau tableau est de 21 batz, et pour les personnes qui avaient souscrit pour le précédent, 10 1/2 batz. On en trouve aussi des exemplaires dans le magasin de MM. Jeanneret et Baumann.

9. Le magasin de D.-F. Borel-Andrié est très-bien assorti de papiers-peints, soit tapisseries, dans les nouveaux goûts, en fins et ordinaires, aux plus justes prix. Il se recommande particulièrement aux propriétaires de maisons et aux particuliers qui sont dans le cas d'en faire poser cette année, et qu'il cherchera de faire jouir de tous les avantages possibles.

10. Chez Gruet, coiffeur, des rasoirs dans les prix de L. 1 „ 4 s. à L. 5 „ 5 s. la pièce, cuirs à repasser avec préparation pour les remettre à neuf, des hameçons pour la pêche à mouches et autres, avec des lignes et mortalpêches. — En commission, chez le même, un porte-crayon en or, avec une pierre précieuse pour y faire graver une devise, du prix de francs 120 de France, y compris une boite de crayons. Le tout en marchandise anglaise.

11. Chez Mme Ganeval, rue de l'Hôpital, un *nouvel envoi* de chapeaux de Venise, légèrement tarés et non tarés, à des prix très-bas.

12. Chez M. A.-F. Wittnauer, à la Grand'rue, oranges douces, citrons de Gênes à 10 1/2 batz la douzaine, et très-belles prunes de Tours à 4 batz la livre.

13. Du miel en rayons, chez Borel-Boyer père.

14. Aux Bercles, des meubles, de la batterie de cuisine, et autres objets de ménage; quelques instrumens de physique, tels que machine électrique, etc., une petite bibliothéque, dans laquelle se trouvent quelques fort bons ouvrages. Les personnes qui désireront avoir de la tourbe, sont priées de se faire inscrire; et comme on a le désir de contenter les anciennes pratiques et d'en avoir de nouvelles, on annonce que, sans pouvoir dès-à-présent fixer de prix, elle sera cédée quelque chose au-dessous de celui qui pourrait être offert par d'autres.

15. Susette Grossman, maison Olivier Petitpierre, sur la Place du marché, vient de recevoir en commission des cotons à tricoter blanchis, moulinés, du prix de 21 à 25 batz la livre, dit mi-blanc, dit gris-noir, *dits écrus pour tisser, ainsi que des bas de femme tricotés, de 11 à 12* batz la paire. La même offre un fusil de cible, en très-bon état.

16. L. Persoz, fabricant de parapluies, vient de recevoir un assortiment d'étoffes p. ombrelles, d'un genre nouveau. Il est constamment pourvu de tout ce qui a rapport à son état. Les personnes qui voudront bien s'adresser à lui, seront aussi satisfaites de la modicité de ses prix que de la solidité de son ouvrage. Il continue à se charger des raccommodages.

17. M. Charles Dagond vient de recevoir de Paris, un assortiment d'ombrelles dans les goûts les plus nouveaux, et qu'il cédera à des prix très-modiques.

18. A prix de rencontre, une roue construite à neuf, ayant 6 pieds 2 pouces de diamètre, sur 18 pouces de largeur, propres à divers engins. On veut s'en défaire pour défaut de capacité. S'adr. à Martenet, taillandier, à Serrières.

19. Un wurst pour un cheval, à 4 places, fort propre et comme neuf, ressorts plats, essieux en fer. S'adr. à M. Quellet, au faubourg.

20. A bon compte, une très-bonne carabine. S'adr. à Em. Matthey, bottier du Roi.

21. En bloc, une centaine de volumes d'histoire, de voyages, etc; ils seront cédés à très-bas prix, faute d'emploi. S'adr. au bureau d'avis.

22. Un schako fin, bien conservé, pouvant servir pour officier, sous-officier ou soldat. S'adr. au bureau d'avis.

23. Triss, jardinier, arrivera, si le tems le permet, Jeudi prochain 6 Mai, sur la place du marché à Neuchâtel, avec un choix de fleurs, telles que géraniums, rosiers, violiers, œillets et autres plantes tant vivaces qu'annuelles: le tout en vases.

24. Jaques Maitre, ferblantier, sur le Bassin, vient d'établir une nouvelle bouilloire portative, jusqu'ici presque inconnue à Neuchâtel, au moyen de laquelle on peut en quatre minutes, avec une très-faible quantité d'esprit-de-vin, se procurer de l'eau bouillante. La simplicité de cette bouilloire en rend le prix à la portée de tous les ménages, où son utilité est généralement sentie. Il garantit au reste qu'on peut, comme il l'annonce ci-haut, se procurer de l'eau bouillante en quatre minutes. — Le même est toujours bien assorti dans tous les articles de son état, ainsi qu'en feuilles à gâteau de toutes les grandeurs, qu'il vend en gros et en détail: le tout à des prix avantageux.

25. Huit billes de vieux noyer, très-noir, et environ 30 avec les branches, à un prix raisonable. S'adr. à M. Ph. Clément, à St. Aubin, qui offre à louer, au 1er étage de sa maison située dans une exposition très-saine, près du lac et un peu retirée du bruit de la grande route, un appartement composé d'un grand salon attenant à une chambre à manger, de deux autres jolies chambres, et d'une cuisine avec chambre de domestique. On pourrait avoir le dessus, qui est la *même répétion en petit, et le propriétaire,* agriculteur, occupant le plain-pied, donnerait au gré du locataire plusieurs autres facilités, telles que plantage, jardin, emplacement p. chevaux et chaises, ou en fournirait dans l'occasion. Le tout à prix modique.

26. Chez M. Loser, maitre de musique à St. Blaise, des clavecins, ainsi que toute sorte d'autres instrumens à vent et à cordes, à des prix très-modiques.

27. Chez MM. les libraires de cette ville, Consécration du Temple de Colombier, faite le Dimanche 1er Novembre 1829, par C.-L. Lardy, pasteur des églises de Colombier et d'Auvernier, vice-doyen de la Compagnie des Pasteurs; avec une notice et le dessin lithographié de l'ancien et du nouveau temple. Prix, broché 6 batz.

28. Chez Dl. Prince-Wittnauer, libraire, la Statisque de la Suisse, seconde édition, revue, corrigée et augmentée par J. Picot, de Genève, professeur d'histoire et de statitisque dans l'académie de cette ville.

29. En masse, une collection de plus de 500 cartes géographiques de presque tous les pays du monde, presque toutes provinciales, plus ou moins modernes et plus ou moins bien conservées, à 10 cr. la carte. Un herbier composé de près de 700 plantes, toutes indigènes a l'Espagne, très-bien conservées, avec la nomenclature de Linné et distribuées dans 7 gros vol. d'une grande beauté. S'adr. pour ces différens objets à M. le docteur Petitpierre, à Travers.

30. Un superbe piano neuf, façon et système de Vienne, s'accordant au devant et ayant un excellent son. S'adresser au bureau d'avis.

31. Les personnes qui désireront se procurer de la glace de la glacière du château, sont prévenues qu'elles peuvent s'adresser à G. Courvoisier, confiseur, qui en délivrera tous les jours de la semaine, de 4 à 7 heures du matin, et de 8 à 10 heures du soir. Il prie les personnes qui en désirent de l'en prévenir la veille.

32. Une montre en or guillochée, une petite chaine en or de Venise, un bonheur du jour en acajou, une armoire vitrée, une caisse de fer ou coffre-fort, une poissonnière en cuivre, deux grand'bosses, des toneaux, des bouteilles, des verres à Champagne, des tasses communes, et divers autres objets. Les voir chez M. Guébhard, au faubourg.

33. Des bouteilles vides de la contenance d'environ un quart de pot, en verre noir double et de la forme ordinaire des bouteilles. Plus, des cruches en grès, de la grandeur accoutumée, ainsi que des caisses et des sacs vides de diverses dimensions. Ces objets seront cédés à bas prix. S'adr. chez M. Louis Perregaux, près la salle du Concert.

34. La Communauté de Marin faisant ouvrir un four à chaux, le 1er Mai prochain, elle invite les amateurs à se faire inscrire chez son secrétaire de Communauté.

35. MM. Fréd. Drose et Cie, près de l'hôtel-de-ville, viennent de recevoir un joli assortiment de guingans anglais, dessins nouveaux, foulards pour robes, nansous unis et brochés, fichus en soie et mi-soie, fichus barège, schalls madras, cravates en soie noire et couleurs diverses, d'un goût nouveau, foulards et nankins des Indes, etc.

36. Chez M. Daniel Meuron, au faubourg, un laigre vin rouge 1827, pur crû de la ville, à 8 1/2 batz le pot, par brandes ou par bolers; ainsi que de la vieille eau-de-vie de Bourgogne à 7 1/2 batz le pot.

37. Une bosse vin vieux des années précédentes, à 3 batz la pot. S'adr. à la cure de Cornaux.

38. Chez M. Peter-Wavre, un petit char-à-bras très-solide, pour magasin; il peut servir, à la campagne, pour le transport de pierres et autres matériaux. Un bois-de-lit en noyer, avec cadre et colonnes, très-bien travaillé; un pupitre à 4 places, avec ses accessoires, et un à 2 places; un joli cadre de cases à lettres, une vingtaine de caisses se fermant à coulisse, aussi p. lettres; un beau buffet à vitres p. y mettre un balancier à peser l'or et l'argent; un petit laminoir avec ses cylindres en fer, une grande et belle goujonnière, un fauteuil de malade, deux civières, et nombre d'autres objets qu'on pourra voir chez lui et que, faute de place, il cédera à bon compte.

39. Chez M. Louis Perregaux, des huiles d'olive de la nouvelle récolte, qu'il vient de recevoir directement d'Aix et de Nice, de la meilleure qualité et à prix modique.

40. Un lit à buffet, bien conservé, que l'on peut voir chez les Dames Courvoisier, rue Saint-Maurice.

41. Chez Fréd. Reutter, fils aîné, maitre menuisier, divers meubles en magasin, comme bonheurs du jour, commodes, bois-de-lits à une et à deux personnes, couronnes de lits, lits de repos, tables de nuit, canapés, chaises: le tout propre, solidement travaillé et à juste prix.

42. Chez C.-F. Stoll, fils, maitre cordonnier, rue des Poteaux, de très-jolis souliers en couleur, véritable peau de chèvre, dans les prix de 25 à 35 batz la paire; il est aussi bien assorti en souliers noirs de tout genre, et en souliers d'enfans.

43. Un bureau à deux corps, en noyer, et bien conservé, à voir chez Mme de Meuron-Tribolet, près du Temple-neuf.

LIMES AU DOUBLE PÉLICAN, EN PAILLE.

44. Le soussigné s'étant aperçu que l'on s'est permis de contrefaire cette marque, et que des limes portant la fausse marque ont même été trouvées à Neuchâtel, croit devoir se servir de la voie de cette feuille pour prévenir le public, et cela autant pour le désabuser que pour maintenir la boñe réputation de sa maison, que les *véritables limes au double pélican*, plus pesantes, de meilleure qualité et coûtant un batz de plus par paquet, se trouvent jusqu'à présent chez MM. Borel frères, Fréd. Lorimier et Ls Petitmairre, de cette ville. Neuchâtel, le 20 Avril 1830.

Godefroi Scharff,
de Remscheid et Francfort-sur-le-Mein.

45. M. D.-F. Borel-Andrié rappelle au public, qu'il a le dépôt exclusif pour Neuchâtel et ses environs, des excellentes limes de MM. Kaufmann et Cie, pour la guérison des cors aux pieds, durillons et verrues. L'approbation générale qu'en ont donnée ceux qui en ont fait usage ici, est une nouvelle recommandation en faveur de cette ingénieuse et utile invention perfectionée, et qui a obtenu un brevet de S. M. le roi de France. Le prix est fixé à 8 batz de Suisse, soit 8 1/2 batz de Neuchâtel.

46. Chez M. DuPasquier, à Vaudijon, quelques milliers sarmens propres à planter, dits chapons, de très-bon plant, fendans, vert et gris.

47. Chez M. D.-F. Colin, graine de trèfle à fleur rouge, et graine de luzerne en 1re qualité.

48. M. Wavre-Wattel a de nouveau reçu des graines de trèfle et de luzerne de 1re qualite et à juste prix, ainsi qu'une vingtaine de livres de trèfle du pays, à 5 1/2 batz la livre; quelques sacs orge propre pour semence, à 12 batz la mesure, et en-dessous en prenant la totalité. — Il continue à demander à acheter du tartre, soit pierre à vin.

49. Un meuble en noyer, couleur acajou, garni en velours d'Utrecht vert, composé de 15 chaises, 2 fauteuils et un canapé: le tout presque neuf. S'adr. au bureau d'avis.

50. Chez Mme veuve Verdan née Cornaz, maison de M. de Montmollin, sur la Place, mousselines imprimées, indiennes de Mulhouse et du pays, guingans et marcelines noires et en couleurs, schalls de différentes grandeurs, fichus, mérinos noirs français et saxons, cotonnes pour robes et autres, toiles de ritte et de coton, shirtings de différentes qualités, futaine, limoge, draps, étoffes pour pantalons d'été, coton anglais à tricoter, dit suisse. Voulant se défaire d'une partie moirés en couleur, elle les cédera à bon compte.

51. Plusieurs petits *chars* (roulettes) p. enfans, proprement et solidement établis, et à un prix modique, chez Fs Grossmann, charron, sur le Bassin, près du Gymnase.

52. Une ânesse avec son ânon. S'adr. au bureau d'avis.

53. En ville, un tas de foin d'environ 10 à 11 toises. S'adr. au bureau d'avis.

IMMEUBLES.

54. Un domaine au Côty, près le Pâquier, consistant, en environ 40 poses de vergers et terres labourables, et 20 poses de pâturage et forêt, avec maison de ferme et source d'eau: le tout d'un bon rapport. S'adr. à M. Jacottet, notaire.

55. La maison appartenant ci-devant à D.-H. Morel, des Hauts-Geneveys-sur-Fontaines, consistant en deux logemens, grange et écurie, avec deux portions de jardin, et un closel qui joûte la dite maison du côté de vent, de la contenance d'environ 1/4 de pose: le tout en bon état. Les amateurs qui désireraient en prendre connaissance, pourront s'adresser à M. Henri Guyot, boulanger, aux dits Hauts-Geneveys.

ON DEMANDE A ACHETER.

56. De rencontre, le Magasin des jeunes Dames, p. servir de suite au Magasin des Adolescentes, par Mme Le Prince de Beaumont. S'adresser au bureau d'avis.

57. Trois violoncelles pour de nouveaux élèves qui se présentent pour cet instrument; mais on désire que l'un des trois soit d'un petit format. S'adr. à Bindernägel, maitre de musique de la société des jeunes amateurs. — Le même demande encore à acheter, mais de rencontre, pour cette société, de la musique d'harmonie et des quatuors de différens auteurs.

58. Un lit qui se lève, en bon état, pour une personne. S'adr. au bureau d'avis.

A LOUER.

59. Pour la St. Jean prochaine, le troisième étage de la maison de M. le Président de Marval, tel que l'ont occupé M. et Mme de Rougemont-Bovet.

60. De suite ou pour la St. Jean, un joli logement dans la maison de Mme Boyer. S'adr. à elle-même.

61. Dès les premiers jours de Mai prochain, et pour 4 à 5 mois, une grande chambre meublée, ayant vue sur la Place-d'arme, avec l'usage d'une cuisine, si on le désire. S'adresser à C.-F. Convert, qui offre également dès-à-présent, la petite maison de Fahy-Renaud, avec ou sans partie de terrain.

62. Pour la St. Jean, une chambre meublée ou non meublée, avec un fourneau. S'adresser à David Vutthier, boucher.

63. Pour la St. Jean prochaine, le beau magasin occupé par MM. Perrin frères, rue de l'Hôpital. Plus, le 3me étage de la même maison. S'adr. à M. Prince, à la Balance.

64. Au centre de la ville, une petite chambre meublée à un premier étage. S'adresser au bureau d'avis.

65. Dans une jolie exposition de la ville, une boutique avec les outils nécessaires à l'état de relieur, ayant au-dessus une chambre et au-dessous un caveau. On donnerait la préférence à celui qui retiendrait les dits outils, que l'on vendrait séparément. S'adresser à M. Benjamin Petitpierre.

66. Pour la St. Jean, un grand magasin que l'on peut séparer, et dont une partie peut servir pour un détail et l'autre pour entrepôt de marchandises: il est situé à la rue des Poteaux. S'adr. à M. Touchon-Michaud.

67. Une écurie où l'on peut loger cinq bêtes. S'adr. à Mme Favarger, aux Roches.

68. A Cormondréche, une bonne cave contenant 6 laigres, avec place pour un pressoir, et une grande remise. S'adr. au bureau d'avis.

69. Une chambre meublée, et une sans meubles. On donnera la table, si on le désire. S'adr. à Borel-Amiet.

70. Pour la St. Jean, le second étage de la maison d'habitation de Mme Pettavel-Perrot, située au Neubourg. Cet appartement est composé de trois chambres à fourneau et cheminée, cuisine, chambre de domestique; la sortie de chacune de ces pièces est dans un vestibule fermé, ce qui rend ce logement indépendant, galetas et caveau.

71. Pour la St. Jean prochaine, le premier étage de la maison de M. le maitre-bourgeois Steiner, à la rue des Moulins, composé de 5 pièces, cuisine, cave et galetas. S'adr. au propriétaire, ou à M. Tschaggeny-Pury, locataire actuel.

72. De suite ou pour la St. Jean, un petit logement pour des personnes tranquilles et sans enfans. S'adr. au bureau d'avis.

73. Pour la belle saison, un logement situé sur la grande route, entre Corcelles et Rochefort, dans un endroit très-sain et où il y a de très bonne eau. On pourrait, si on le désire, faire tous les jours les commissions en ville. S'adresser à la Prise-Lerch.

74. Un petit logement à Serrières. S'adr au bureau d'avis.

75. Dans le centre du bourg de Valangin, une maison avec un jardin y contigu: cette maison, sans être vaste, conviendrait de préférence à un artisan. S'adr. au justicier Quinche, au dit lieu.

76. Pour la St. Martin prochaine, les moulins et le gruoir de la possession du Vauseyon, avec leurs dépendances, de même que tous les vergers, jardin et arbres fruitiers. S'adr. p. les conditions à M. Borel-Favarger.

77. Pour la belle saison ou par année, une jolie campagne située dans la partie la plus riante du Val-de-Ruz. La maison, d'où la vue domine sur presque tous les villages du vallon, contient cinq chambres de maitres, une salle à cheminée, chambres p. domestiques, belle cuisine, cave, caveau; on pourrait y comprendre grange et écurie; à deux pas de la maison, une fontaine qui fournit une excellente eau; plus, un petit jardin légumier. — Tout le domaine serait à vendre, si les offres étaient recevables. On le garantit franc de toute hypothèque, et toutes les terres, à quelques poses près, entourent la maison ou celle du fermier; la grande route des Montagnes borne la possession en vent. S'adr. à M. Jacottet, notaire et conseiller de ville.

78. Pour la St. Jean, une chambre au 2me étage de la maison Olivier Petitpierre. S'adr. à Mlle Emilie Perrelet.

79. De suite ou pour la St. Jean, le beau magasin sous la Croix fédérale.

80. Plusieurs places fermées, propres à servir d'entrepôt de marchandises ou d'autres objets, à proximité de la place du marché. S'adresser au bureau d'avis.

ON DEMANDE A LOUER.

81. Un bon piano à 6 octaves. S'adr. au bureau d'avis.

82. De suite ou pour la St. Jean, un emplacement propre pour un atelier de fondeur en cuivre. S'adr. au bureau d'avis.

A AMODIER.

83. Pour la Saint-Jean, la boucherie de Marin. S'adr. *pour le prix et les conditions*, au secrétaire de la dite Communauté.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

84. Un jeune homme du Pays, qui parle l'allemand, le français et un peu l'espagnol, et qui est porteur de certificats du général Mont, désire trouver une place de domestique ou de valet de chambre dans une bonne maison suisse ou étrangère. S'adr. au bureau d'avis.

85. Une jeune personne du Canton d'Argovie, qui sort d'apprentissage de lingère, désire une place de seconde ou de bonne d'enfant; elle se contenterait du gage qu'on voudrait lui donner, ne restant dans cette ville que pour se perfectionner dans la langue française. S'adr. au bureau d'avis.

86. Une jeune fille robuste, d'une vingtaine d'années, désire se placer pour la St. Jean prochaine. S'adr. au bureau d'avis.

87. Une jeune fille de 17 ans, née d'honnêtes parens, et recommandable à tous égards, désirerait d'entrer dans une bonne maison comme femme de chambre. Elle sait très bien coudre et raccommoder les bas, et s'efforcerait de mériter la satisfaction de ses maitres. On peut avoir sur son compte des renseignemens positifs, chez Mme Petitpierre-Rougemont, à St. Aubin, ou chez Mme de Tribolet-Meuron, rue du Château.

88. Une bonne nourrice, saine et bien portante, désire trouver de suite à se placer dans une bonne maison. S'adr. à Susette Kaiser, à Cressier.

89. Un homme marié, du Canton de Berne, qui connait très-bien le rural, désire trouver à cultiver un domaine à moiteresse, ou à se placer comme domestique de campagne. S'adresser à André Kramer, au Bourg-dessus, près Morat.

90. Les Dames Directrices de l'établissement des orphelines au Prébarreau, désirent trouver une place de bonne d'enfant, pour une de leurs élèves, âgée de 18 ans. Un rhumatisme violent lui ayant laissé de la faiblesse dans les bras, ne lui permettrait pas de porter des enfans; mais elle serait parfaitement propre à en soigner, depuis l'âge de deux ans et au-dessus, pouvant leur apprendre à lire, puis leur donner des leçons d'écriture, d'orthographe et de géographie, et enseigner tous les ouvrages du sexe. Elle pourrait aussi être placée auprès d'une Dame âgée, pour lui donner ses soins, et lui faire la lecture, ce dont elle s'acquitte très-bien. Elle serait encore en état de tenir une école de jeunes filles, ou d'être sous-maitresse dans une école nombreuse. Si l'on désire de plus amples informations, on peut s'adresser à Mmes Tribolet-Meuron, ou Matthey-Mercier, à Neuchâtel, qui se feront un cas de conscience de ne répondre que l'exacte vérité à toutes les questions qu'on aurait à leur faire sur cette jeune personne.

91. Une jeune fille d'une vingtaine d'années, parlant l'allemand et le français et connaissant le service, désire trouver, pour la St. Jean, une place de bonne d'enfant ou pour faire un petit ménage. S'adr. à M. Steiner, tapissier, maison-neuve.

92. Pour la St. Jean, on demande une personne sachant faire la cuisine, et munie de bonnes recommandations. S'adr. au bureau d'avis.

93. On demande de suite, pour seconde, une fille propre, active et robuste, et qui soit munie de bons certificats. S'adr. au bureau d'avis.

94. On demande, pour la St. Jean, ou de suite, pour une auberge en ville, une bonne cuisinière d'un âge mûr, qui recevrait un bon gage, moyennant qu'elle sût convenablement sa partie. S'adr. au bureau d'avis.

95. On demande, pour la St. Jean, une fille active, robuste, munie de bons certificats, et sachant bien faire un bon ordinaire, filer et travailler au jardin. S'adr. au bureau d'avis.

96. On demande dans une pharmacie de ce canton, pour entrer comme apprenti, le plutôt possible, un jeune homme de bonnes mœurs et intelligent. S'adr. au bureau d'avis.

OBJETS VOLÉS, PERDUS ou TROUVÉS.

97. La personne qui a pris, probablement par mégarde, dans l'allée de la maison de M. DuBois-Bovet, rue du faubourg n° 460, un parapluie recouvert en toile de coton brune, est priée de l'y rapporter, ou, si elle ne l'apporte pas, d'en venir réclamer le fourreau qu'on lui donnera.

98. On a perdu, Mardi, 20 Avril, depuis la rue de la Balance à la maison des Orphelins, un mouchoir de poche blanc, marqué RC n° 1; le rapporter contre récompense, à Mme Chambrier-Chaillet.

99. La personne qui a enlevé dans le port, près le magasin de M. Biolley, le Jeudi dernier, 22 Avril, un ballot cottonerie GR, n° 11, &. 44, est priée de le remettre sans retard à MM. Jaquet, Bovet et Perrochet, commissionnaires, en ville.

100. On a perdu, Dimanche 18 courant, à Serrières, un parapluie vert, pas neuf; on prie la personne qui l'aura trouvé, de le remette au Raisin en ville, contre récompense.

101 On a trouvé, devant le magasin de M. Preud'homme-Favarger, un parapluie qu'on peut réclamer chez lui en le désignant.

AVIS DIVERS.

102. On informe le public que le tirage de la 5e classe 68e lotérie de cette ville, aura lieu le Vendredi 14 Mai prochain, et que les billets pour cette classe devront être échangés au bureau de M. A.-S. Wavre, rue St. Maurice.

103. Les catholiques, habitant le Val-de-ruz, la partie de la Juridiction de Rochefort en-deça de la Tourne et de Brot, et le Vignoble depuis St. Blaise et Marin inclusivement jusqu'à Vaumarcus, *sont prévenus qu'en vertu du réglement* supplémentaire octroyé par le Gouvernement à la date du 20 Décembre 1829, pour subvenir aux frais du culte catholique à Neuchâtel, ils ont été imposés: que le conseil de fabrique sera assemblé à l'hôtel-de-ville le 7 Mai prochain, à 2 heures après midi, pour écouter et faire droit à leurs réclamations, s'il y a lieu; que ce jour passé, les listes seront closes et les réclamations ne seront plus admises; qu'enfin les dits catholiques auront jusqu'au 21 Mai prochain pour acquitter leurs contributions entre les mains du Sieur Quinche, huissier de MM. les Quatre-Ministraux, après quelle époque elles seront exigées à domicile et à leurs frais, si après une première sommation ils ne les ont pas acquittées.

104. On informe le public que les bains seront ouverts dès le 1er Mai, à l'ancien prix de 5 1/4 bz., sans les linges; mais les personnes qui en désireront, trouveront tout ce qui est nécessaire à cet égard. On pourra se baigner depuis cinq heures du matin à huit du soir.

105. M. Vaucher, chirurgien-dentiste, appelé à s'absenter pour quelques jours, sera de retour en cette ville Lundi prochain 3 Mai.

106. Tous les communiers de la Chaux-de-Fonds, tant internes qu'externes, sont cités à se rencontrer, Dimanche 2 Mai 1830, à la maison-de-ville dudit lieu, à l'issue du service divin, pour y délibérer sur une affaire importante. Donné par ordre, à la Chaux-de-Fonds, le 16 Avril 1830.

Le secrétaire de Commune,
BILLE, *avocat.*

107. Le Sieur Stauffer, voiturier, faisant partir toutes les semaines régulièrement deux voitures de roulage pour Berne, savoir les Lundi et Jeudi matin, et une dite, aussi le Jeudi matin pour Genève, prie les personnes qui auraient des collis à expédier pour l'une ou l'autre de ces destinations soit pour ces routes, de s'adresser à lui-même directement. — Le même offre encore de vendre, de belle terre noire de jardin, qu'il rendra sur place, à prix modique.

108. Henri Montandon, maitre charpentier, rue neuve dite des Poteaux, ayant remarqué que plusieurs fois on avait pris pour un de ses fils, son neveu Frédéric Montandon, établi pour son compte à la rue des Chavannes; croit devoir prévenir le public et surtout ses pratiques, que ses fils travaillent de concert avec leur père, et que l'on peut toujours s'adresser à lui à son susdit domicile.

109. L'assemblée de la Chambre de charité du Locle, pour le placement des pauvres pensionnaires, aura lieu à la maison-de-ville du dit lieu le Lundi 26 Avril, dès les 9 heures du matin.

110. Le Sieur Moser fondé de pouvoir de l'inventeur d'une méthode pour apprendre à écrire en 6 ou 8 leçons, a l'honneur de prévenir le public, qu'il donnera ou fera donner chez lui et dans les maisons particulières, les leçons qu'on désirera, et traitera pour la cession de la méthode, à des conditions très-avantageuses. Huit ou quinze leçons suffisent aux personnes qui, sachant lire, *n'ont jamais écrit, et 6 ou 8 au plus*, pour perfectionner l'écriture la plus incorrecte et la plus illisible: on peut acquérir plusieurs genres, dont un bien applicable à l'allemand, malgré qu'il n'y paraisse point. Ce mode d'enseignement, auquel il a été accordé un privilège royal, est assez connu, et il est inutile de répéter les éloges qui lui sont prodigués de toutes parts. Son domicile est rue St. Maurice, vis-à-vis le bureau de loterie. S'adr., pour plus amples informations, à M. Vauthier, tenant l'auberge du Vaisseau.

COURS DE BOTANIQUE.

111. M. Rychner, médecin vétérinaire, fera Jeudi 29 courant, de 2 à 3 heures, dans une des salles du 1er étage du Trésor, l'ouverture publique d'un cours particulier de botanique, et qui lui servira d'introduction. Ce cours commencera avec le mois de Mai, et les personnes qui voudront le suivre sont invitées à s'adresser d'avance à lui-même.

ÉCOLE DE COUTURE DE GANTS.

112. Dans le but de procurer à un nombre considérable de personnes du sexe une ressource permanente par un ouvrage agréable et facile, on vient d'établir une école gratuite de couture de gants, sous l'inspection d'un Comité de Dames, pour former des ouvrières auxquelles la fabrique de Fleurier assurera une occupation constante. Cette école ne devant exister que quelques mois, les personnes qui désireraient profiter de l'avantage qui leur est offert, devront se faire inscrire, les Jeudi et Lundi, entre onze heures et midi, au premier étage de la maison Kratzer, rue des Moulins, n° 153. Les trois maitresses qui tiennent cette école, ayant quelques heures de loisir, s'offrent à donner des leçons dans les maisons particulières. S'adresser à leur domicile, chez Mme Marianne Reinhard, rue de la Treille, n° 332, près de la Poste.

A MM. les libraires de la Suisse et de l'Allemagne.

113. J'ai l'honneur de vous prévenir, que je viens de former, rue de Seine St. Germain n° 57, à Paris, sous la dénomination de LIBRAIRIE SUISSE, un établissement de librairie sous la direction de mon fils, qui vous offrira de grands avantages pour toutes vos commissions, et dans lequel vous pourrez trouver un nouveau débouché pour vos publications. Veuillez bien envoyer *franc de port*, à l'adresse ci-dessus, vos catalogues et prospectus. J'ai l'honneur de vous saluer. ABR. CHERBULIEZ, *libraire.*

SOUSCRIPTION.

114. L'auteur du *Catéchisme sur la réformation, suivi de la religion de l'enfance*, voulant répondre aux encouragemens et aux sollicitations de bien des personnes pieuses et éclairées, et profiter en même tems de la circonstance si remarquable de cette année jubilaire, dans laquelle nous nous rencontrons, pour animer le zèle des chrétiens réformés, et pour diriger et seconder les heureux mouvemens que la dévotion leur inspire, en offrant un nouvel aliment à leur ferveur et un objet plus important d'études à leurs méditations et à leurs recherches; se détermine, ainsi qu'il l'avait précédemment annoncé, à livrer à l'impression le livre, qui a pour titre: L'ÉGLISE ET LA RÉFORMATION. Là, s'attachant *librement* à l'exécution d'un plan plus vaste, et caractérisant en détail et au gré de ses propres sentimens, les diverses destinées de la religion de Jésus-Christ, il la montrera successivement dans son origine, dans ses progrès, dans sa décadence, dans sa corruption totale, et dans sa restauration: d'abord brillante de l'éclat et de la pureté qu'elle reçut des saints Apôtres, s'affermissant parmi les hérésies et les persécutions; ensuite dégénérée, tout-à-fait pervertie, délaissée, et miraculeusement rétablie à l'époque glorieuse de la fondation de nos églises par le ministère des réformateurs. Tout ce qui concerne ces intrépides serviteurs de Jésus-Christ, va recevoir dans ce nouvel ouvrage une étendue, et par conséquent un intérêt, dont ne pouvait naturellement point être susceptible un catéchisme élémentaire; et c'est en contemplant la prodigieuse variété des dons, des talens, du génie, du caractère et des travaux, des Zvingle, des Luther, des Calvin, des Œcolampade, des Mélanchton, des Bucer, des Haller et des Farel, que le cœur s'émeut et s'identifie de plus en plus avec tous les grands mouvemens de cette mémorable époque, qui, en nous ramenant aux premiers âges de l'Evangile, et en nous restituant tous les priviléges de l'homme et toutes les bénédictions du chrétien, nous excite aussi avec force à y répondre par de nobles sentimens et une conduite vertueuse. Enfin, et pour ne point laisser incomplète la belle tâche qu'il avait d'abord conçue, l'auteur terminera son ouvrage par une exposition franche, approfondie et raisonnée, mais constamment dirigée par la charité, et surtout en rapport avec les besoins, les mœurs et la culture de ce siècle, des principales difficultés qu'élèvent contre la réformation la communion de Rome; s'efforçant de les résoudre de manière à convaincre l'esprit et à toucher le cœur de tous ceux qui sont attachés à la vérité évangélique. Après quoi, et s'il réussit à fournir cette carrière, il lui sera bien doux de conclure par le développement des obligations morales et des engagemens qu'impose le protestantisme à quiconque a le bonheur

de lui appartenir. Telles sont les vues de l'auteur ; et c'est parce qu'il a cette confiance, en s'adressant à ses compatriotes, qu'il suffit de les mettre sur la voie pour réveiller leur émulation dans toutes les classes et dans tous les rangs, qu'il réclame aujourd'hui leur concours *par l'aide de souscriptions*, qui seront ouvertes dès ce jour et jusqu'à la fin de Juillet, à Neuchâtel, chez MM. Gerster, Prince, et Borel, libraires; ou chez M. de Perrot-Reynier au comptoir de MM. Vaucher, Dupasquier et C.ie L'ouvrage coûtera 31 1/2 bz., et paraitra, si le nombre des souscriptions est suffisant pour en couvrir les frais d'impression, pour la célébration et en quelque sorte sous les auspices de la prochaine fête de notre bienheureuse réformation.

115. On demande à emprunter, contre bonne sûreté, la somme de 5 à 600 francs. S'adr. au bureau d'avis.

BAINS D'YVERDON.

116. Plusieurs analyses savantes des eaux thermales d'Yverdon ont démontré qu'elles sont sulphureuses et alcalines, qu'elles contiennent de l'acide carbonique, de l'hydrogène sulfuré et tiennent en dissolution divers sels qui les rendent puissamment diurétiques et fondantes. Les Bains d'Yverdon existent depuis des siècles, quelques restes de constructions romaines attestent qu'ils furent connus des Romains, des documens du 14me siècle les mentionnent et leurs auteurs louent leurs bons effets. Ils ont opéré de nos jours des guérisons remarquables, une épilepsie céda il y a deux ans à leur action ; ainsi une longue expérience a prouvé la grande efficacité de ces eaux tant en bains qu'en boisson, *dans les maladies qui tiennent au système nerveux*, dans les affections de poitrine, de l'estomac, du foie, des reins et de la vessie, dans les obstructions et les maladies qu'elles causent, le rhumatisme, la paralysie, toutes les affections cutanées, les dartres, la gale, les ulcères, les maladies de la limphe; ces eaux d'ailleurs ont été employées avec succès contre les hémorroïdes. Ces bains qui sont la propriété de la ville d'Yverdon viennent d'être restaurés par les soins de l'administration de cette ville, elle a fait construire à neuf les chambres à bain et les baignoires dans la forme la plus commode, des douches dans le meilleur état, et fait établir avec tous les perfectionnemens connus un Vaporarium et des bains de vapeur par encaissement, qui serviront à administrer les bains et douches, des vapeurs de diverses espèces qui pourront être prescrites par les médecins. L'hôtel a été remis et meublé à neuf, sa situation est des plus agréables, les routes de Lausanne et de Moudon passent sous ses fenêtres ; la distance des bains à la ville est de dix minutes, le chemin qui y conduit est une promenade ombragée : cette ville possède de bons médecins, des instituts d'éducation qui ont succédé à Pestalozzi et où les jeunes personnes qui seront aux bains trouveront tous les moyens de continuer leur instruction ; elle a une bibliothèque publique, des cercles et une société à *tous égards distinguée*. Enfin on trouvera aux bains à des prix modérés d'excellens logemens, une bonne table, et M. de Félice ne négligera rien pour en rendre le séjour agréable aux personnes qui lui feront l'honneur de loger chez lui. NB. L'appareil des douches est établi, dirigé par M. Flaction, chirugien, exécuté par MM. les frères Trachsel, artistes distingués ; il présente sept différens jets au moyen desquels on administre à toutes les parties du corps les douches graduées à volonté et sans gêne pour les malades.

Départ de voitures.

117. A la fin du mois d'Avril courant, et au commencement de Mai, il partira quatre autres voitures, savoir : la 1re pour Francfort-sur-Mein, Leipzig, Dresde et Berlin ; la 2me pour Munich et Vienne ; la 3me pour Hanovre, Hambourg et Lubeck, et la 4me pour Milan, Florence et Rome : dans chacune il y aura des places à doner. S'adr. à J. Pasche, maitre voiturier, ancien établissement de M. Delavaux, rue d'Etraz, à Lausañe. Le même fait partir chaque mois de la belle saison, une voiture pour Paris, Calais et Londres.

PAR ADDITION.

Enchères.

118. Jeudi 17 Juin, les hoirs de feu M. Bornand, juge d'appel, exposeront en vente par mise publique, sous les conditions qui seront lues avant la mise, la maison qu'ils possèdent à Ste. Croix, Canton de Vaud, consistant en deux étages de 4 chambres chacun avec leurs cuisines, caves et dépendances; de plus, magasin, grange, écurie et jardins attenans.

VARIÉTÉS.

Avis aux agriculteurs.

De l'eau chaude versée au pied d'un arbre dont on soupçonne les racines d'être attaquées par les vers, et assez lentement pour que toutes les racines en soient bien pénétrées, le rendra à la santé.

Arrosez la terre avec de l'eau chaude avant de semer vos graines de légumes; arrozez de même vos planches de raves ou autres plantes potagères, et vous en obtiendrez grand bienfait.

Une once de sulfure de potasse dissoute dans un arrosoir d'eau et répandue sur les plantes délicates, force les fourmis à déloger après plusieurs arrosemens.

Les chenilles des pommiers sont détruites à l'instant au moyen de l'essence de térébenthine aspergée avec un pinceau; l'arbre ne souffre pas.

On recommande la fleur de souffre contre les insectes, ou la chaux-vive, broyée et répandue par une tête d'arrosoir sur tous les arbres d'un verger.

Pompes à incendie.

Parmi le grand nombre de pompes inventées jusqu'à ce jour, on doit mettre au premier rang celles de M. Dietz, mécanicien, à Bruxelles. Sa pompe rotative est assez connue et commence à être généralement répandue; son mécanisme est très-simple; dans une boite en cuivre circule un cercle armé de quatre palettes qui aspirent l'air et puis l'eau d'un côté, et les chassent de l'autre avec une force proportionnelle à celle employée depuis 50 à 200 pieds de distance ou de hauteur; cettte pompe établie sur un chariot et armée d'une manivelle puise l'eau dans un réservoir pour la distribuer où l'on veut; elle est surtout employée pour les arrosemens de jardins et les blanchisseries ; une dame peut aisément s'en servir. Son prix ne dépasse pas 200 florins; elle est toujours prête à jouer, et peut aisément *éteindre les feux de cheminée* et arrêter les incendies commençants.

La pompe, à deux manivelles, portée sur un chariot plus solide ne coûte que 350 à 400 florins. Les grandes fabriques ou autres grands établissemens ne peuvent guère s'en passer, sans s'exposer à être réduits en cendre avant l'arrivée des pompes publiques.

La pompe ovale à piston métallique et élastique, qui a mérité à M. Dietz la grande médaille d'or à l'exposition de Harlem, consiste en deux corps de pompe, et quatre soupapes libres; les deux mouvemens alternatifs font effet et le jet devient continu à l'aide du matelas d'air contenu dans un réservoir. Dix à douze hommes peuvent trouver place aux leviers, et dans un incendie ce ne sont pas les bras qui manquent; alors, elle jette l'eau en masse et à une hauteur prodigieuse; elle peut enfoncer les portes et fenêtres, et même abattre les cheminées; son prix est de 13 à 1500 florins des Pays-Bas : elle convient à toutes les communes et n'exige aucun frais d'entretien ni de réparation; car tout est en métal.

Le même mécanicien s'occupe d'un projet de pompe à laquelle près de 200 personnes pourront prendre part, au moyen de cordes et de leviers qui mettront *les pistons en mouvement*; un pompier commandera l'exercice pour maintenir l'ensemble des mouvemens. Il n'y aura pas de murailles capables de résister au choc de la coloune d'eau et pas de feu qui ne soit étouffé après 5 minutes du jeu de ce terrible instrument qui sera lourd il est vrai; mais, nous l'avons déjà dit, ce ne sont pas les bras ni la volonté qui manquent dans une pareille occasion.

Notre devoir étant de faire connaître les hommes et les choses qui méritent l'attention du public, nous devons aussi l'éclairer sur les abus qui se glissent parmi les inventeurs. Le *London Journal* contient le dessin et la description de la pompe de Dietz, dont un Anglais s'approprie l'invention : pas une vis n'y est changée; un journal américain a déjà fait connaître la même pompe dont un naturel s'attribuait l'honneur. Le *sic vos non vobis*, est toujours à l'ordre du jour.

Trempe de l'acier dans le mercure.

M. Altmutter cite dans son Mémoire des expériences, desquelles il résulte que l'acier trempé dans des liquides autres que le mercure est toujours plus ou moins oxidé, et que cette trempe est la seule que l'on puisse employer pour préserver le métal de l'oxidation. Il remarque que ce procédé de trempe n'est enseigné dans aucun ouvrage, excepté celui de M. Thénard où il est seulement signalé.

Filières formées avec des pierres dures.

On emploie dans le procédé ordinaire, pour étirer les fils *métalliques*, des *filières faites en acier*, qui se déforment après un certain tems. M. Brokedon a imaginé, pour parer à cet inconvénient, de percer des trous dans le rubis ou d'autres pierres dures, auxquelles il donne un poli parfait au moyen de la poudre à diamant. Avec une filière de ce genre, dont le trou avait trois centièmes de pouce, il est parvenu à tirer un fil de 266 lieues de long, tandis qu'on ne peut obtenir un fil de deux tiers de lieue de long avec les filières ordinaires, sans que leur diamètre ne vienne à s'augmenter. On a remarqué que le fil dont nous venons de parler avait un égal diamètre au commencement et à la fin. On peut percer des trous n'ayant qu'un cent-vingtième de pouce, ainsi que l'a fait l'inventeur. Le chrysobéril, le rubis et le saphir sont les pierres qui conviennent le mieux. Il est préférable d'introduire le fil par la petite ouverture, au lieu de la grande.

Papier pour enlever la rouille sur le fer et sur l'acier.

On prend de la pierre ponce, qu'on fait fortement sécher sur des charbons ardents. On la réduit en poudre, et on la mélange à la molette sur une pierre avec du vernis à l'huile de lin, en ajoutant de ce même vernis autant qu'il en faut pour pouvoir étendre le tout sur du papier, au moyen d'un pinceau. Lorsqu'on veut que ce papier soit coloré, on mélange au vernis de l'ocre, du noir de fumée, ou toute autre couleur. Après cette première couche, qui doit être mise aussi également que possible, il faut, aussitôt qu'elle est sèche en mettre une seconde.

Les fabricants qui préparent ce papier l'égalisent en le passant entre deux cylindres.

Manière de raccommoder solidement le marbre, l'albâtre, la porcelaine avec un ciment à l'épreuve du feu et de l'eau.

On verse dans un vase une demi-pinte de lait et une demi-pinte de vinaigre : lorsque le lait est parfaitement caillé, on enlève toutes ses parties solides, et dans le liquide qui reste, on jette quatre ou cinq blancs d'œuf fouettés jusqu'à ce que leur mixtion avec le liquide soit complète.

On place ensuite un tamis garni de chaux vive, réduite en poussière très-fine qu'on fait tomber lentement dans le vase jusqu'à ce que le liquide, qu'on a soin de remuer, ait pris la consistance d'une pâte.

On obtient ainsi un mastic avec lequel on raccommode très-proprement et très-solidement le marbre, l'albâtre, la faïence, la porcelaine; le mastic sèche très-promptement et il est à l'épreuve du feu et de l'eau.

TAXE DU PAIN, *dès le* 30 *Novbre* 1829.

Le pain mi-blanc . . . . . à 5 cr. la livre.
Le pain blanc . . . . . à 6 cr. „
Le petit-pain de demi-batz doit peser 4 1/2 onces.
Celui d'un batz . . . . . 9 „
Celui de six creutzers . . . . . 15 5/8 „

TAXE DES VIANDES, *dès le* 5 *Avril* 1830.
(*des quatre quartiers seulement, sans autre charge.*)

Le bœuf à 9 1/2 cr.	Le veau à 7 cr.
La vache à 8 1/2 cr.	Le mouton à 9 cr.

PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHATEL. *Au marché du 22 Avril.*

Froment	*l'émine*	bz.	25 à 26.
Moitié-blé	—	„	— —
Mècle	—	„	16 à 17.
Avoine	—	„	8 à 10.
Orge	—	„	12 à 14.
Epeautre . . .	*le quintal*	L.	10 : 15 à 11.
Seigle.	*id.*	„	— —
Farine ordinaire, le sac de 160 lb.		L.	— —
dite noire		„	— —

2. BASLE. *Au marché du 23 Avril.*

Epeautre, *le sac* . fr. 15 „ - bz. à 18 „ 7 bz.
Prix moyen — . „ 16 „ 6 bz. „ 4 rap.
Seigle . . — . „ 10.
Orge . . — . „ 9 „ - bz. à 9 „ 7 bz.
Il s'est vendu . . 711 sacs froment et épeautre.
Reste en dépôt . 2529 —
NB. Le sac contient environ 9 émines de Neuchâtel.

3. BERNE. *Au marché du 20 Avril.*

Froment . . .	*l'émine* . .	bz.	19 1/2 à 20.
Epeautre . . .	— . .	„	16 3/4 à 21.
Prix moyen . .	— . .	„	19 „ 8 rap.
Mècle	— . .	„	12 1/2 à 14.
Seigle	— . .	„	10 1/2 à 13.
Orge	— . .	„	8 à 12 1/2
Avoine	*le muid* . .	„	50 à 100.